

RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE  
DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE MER

Maître d'Ouvrage  
**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**

**NEOEN**

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaires de dépôt de demande de permis de construire modificatif et tableau récapitulatif des propriétés

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire modificatif

- PC1** - Plans de situation du terrain...../ Cartes de situation nationale et régionale  
// Vue aérienne  
/// Plan cadastral
- PC2** - Plans de masse...../ Plan de masse au 1/2500ème  
// Emprises au 1/1000ème et 1/500ème
- PC3** - Plans coupes du terrain et des constructions
- PC4** - Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements
- PC5** - Plans des façades et des toitures
- PC6** - Insertion du projet dans son environnement
- PC7** - Environnement proche
- PC8** - Paysage lointain
- PC11** - Étude d'impact
- PC11-2** - Étude d'incidence Natura 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

  
**msa**  
mathias schwesigheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:



# Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité



N° 13411\*06

## Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous souhaitez modifier un permis qui vous a été délivré et qui est en cours de validité.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

|          |     |         |       |               |           |
|----------|-----|---------|-------|---------------|-----------|
| PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier | N° modif. |
|          |     |         |       |               |           |

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

 Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

## 1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

- 
- Permis de construire
- 
- 
- Permis d'aménager

N° permis : \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_

Date de délivrance du permis : \_\_\_\_\_

## 2 - Identité du ou des demandeurs

**Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme**  
 Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs»  
 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SASU Centrale Photovoltaïque de Mer Raison sociale : SASU Centrale Photovoltaïque de Mer

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

Nom : BARBARO Prénom : Xavier

## 3 - Coordonnées du demandeur

Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées

Adresse : Numéro : 1 Voie : Hameau le Pouzarnel

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Espédaillac

Code postal : 46320 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0620011591 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez

préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : DAVAINÉ Prénom : Gaëlle

OU raison sociale : NEOEN

Adresse : Numéro : 6 Voie : rue Ménars

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARIS

Code postal : 75002 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0620011591 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : gaelle.davaine@neoen.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## 4 - Le terrain

Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : LES VILLIERS Localité : COMMUNE DE MER

Code postal : 41500 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 182 915 m<sup>2</sup>

## 5 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non 

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Schweisshelm Prénom : Matthias

Numéro : 81 Voie : rue Leon Frot

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : 75011 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S18674 (Matthias Schweisshelm Architecture SASU)

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ ms@msarchi.net

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

**msa**

 matthias schweisshelm architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.





### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :  Y  A  Numéro :  3  4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :  12  123 .....

Préfixe :    Section :  Y  A  Numéro :  3  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :  29  898 .....

Préfixe :    Section :  Y  A  Numéro :  3  6

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :  70  000 .....

Préfixe :    Section :  Y  A  Numéro :  3  7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :  70  894 .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :    Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :  182  915 m<sup>2</sup> .....**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

| Pièce   | Nombre d'exemplaires à fournir                              |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup> | 1 exemplaire par dossier                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>                              | 1 exemplaire par dossier                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>                                 | 1 exemplaire par dossier                                    |

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

| Pièce  | Nombre d'exemplaires à fournir |
|--|--------------------------------|
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>  |                                |
| <input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier       |
| <b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>   |                                |
| <input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier       |
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b> |                                |
| <input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier       |

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

### Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet nécessite un agrément :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC16-4. <b>Le bilan de la concertation</b> et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC17. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC18. <b>La délimitation</b> de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC19. <b>La mention de la surface</b> de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC22. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC24. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC25. <b>Une justification du dépôt de la demande</b> d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC26. <b>La justification du dépôt</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]<br>OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC27. <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]   |                          |

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29. <b>Certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]      | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC30. <b>La copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC34. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]<br>OU | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC35. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]   |                          |

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC37. <b>La copie de la lettre du préfet</b> attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

|  |               |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires |
|--|---------------|

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| <input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]                              | 3 exemplaires du dossier spécifique |

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions en cas de modification d'un permis délivré en cours de validité

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier M N° de modif

### 1 - Renseignements concernant la construction ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la modification :

Surface taxable (1) totale de la construction avant modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) : .....90,31.m<sup>2</sup>

Surface taxable (1) totale de la construction après modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) : .....131,15.m<sup>2</sup>

Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), avant modification : .....m<sup>2</sup>

Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), après modification : .....m<sup>2</sup>

### 1.2 - Destination des constructions modifiées et tableau des surfaces taxables (1) modifiées

#### 1.2.1 - Surfaces taxables des locaux destinés à l'habitation

| Dont :  |   | Nombre de logements avant modification | Nombre total de logements après modification | Avant modification (1)   |   | Après modification (1)   |   |
|---|---|--|--|--|---|--|---|
|   |   |  |  | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
| Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2) | Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)                               |  |  |  |   |  |   |
|   | Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)                                |  |  |  |   |  |   |
|   | Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)                |  |  |  |   |  |   |
|   | Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) |  |  |  |   |  |   |
| Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) |   |  |  |  |   |  |   |
| Nombre total de logements                                   |   |  |  |  |   |  |   |
| Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)       | Ne bénéficiant pas de prêt aidé                                   |  |  |  |   |  |   |
|   | Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS                                    |  |  |  |   |  |   |
|   | Bénéficiaire d'autres prêts aidés                                 |  |  |  |   |  |   |

#### 1.2.2 - Surfaces taxables de locaux non destinés à l'habitation

|   | Nombre             |                    | Avant modification (1)   |   | Après modification (1)   |   |
|---|--------------------|--------------------|--|---|--|---|
|   | avant modification | après modification | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
| Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)  |                    |                    |  |   |  |   |
| Total des surfaces créées ou supprimées, y compris les surfaces des annexes   |                    |                    |  |   |  |   |
| Locaux industriels et leurs annexes   |                    |                    | 90,31  |   | 131,15   |   |
| Locaux artisanaux et leurs annexes  |                    |                    |  |   |  |   |
| Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)   |                    |                    |  |   |  |   |
| <u>Dans les exploitations et coopératives agricoles</u> : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) |                    |                    |  |   |  |   |
| <u>Dans les centres équestres</u> : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)  |                    |                    |  |   |  |   |

|   | Surfaces créées avant modification | Surfaces créées après modification |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Parc de stationnement couvert faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) |                                    |                                    |

#### 1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et modifiés

|   | avant modification       | après modification    |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :                |                          |                       |
| Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :                         | .....m <sup>2</sup>      | .....m <sup>2</sup>   |
| Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : |                          |                       |
| Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :                          |                          |                       |
| Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :                              | Env 72000.m <sup>2</sup> | 82 205.m <sup>2</sup> |

### 2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de modification ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 17/01/2019

Nom et Signature du déclarant

Xavier BARBARO

Si vous faites une modification de votre permis initial, dont la demande avait été faite avant le 1<sup>er</sup> mars 2012, risquant d'entraîner une diminution des taxes applicables avant le 1<sup>er</sup> mars 2012 (TLE et ses taxes annexes), vous devez déposer une réclamation auprès du service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

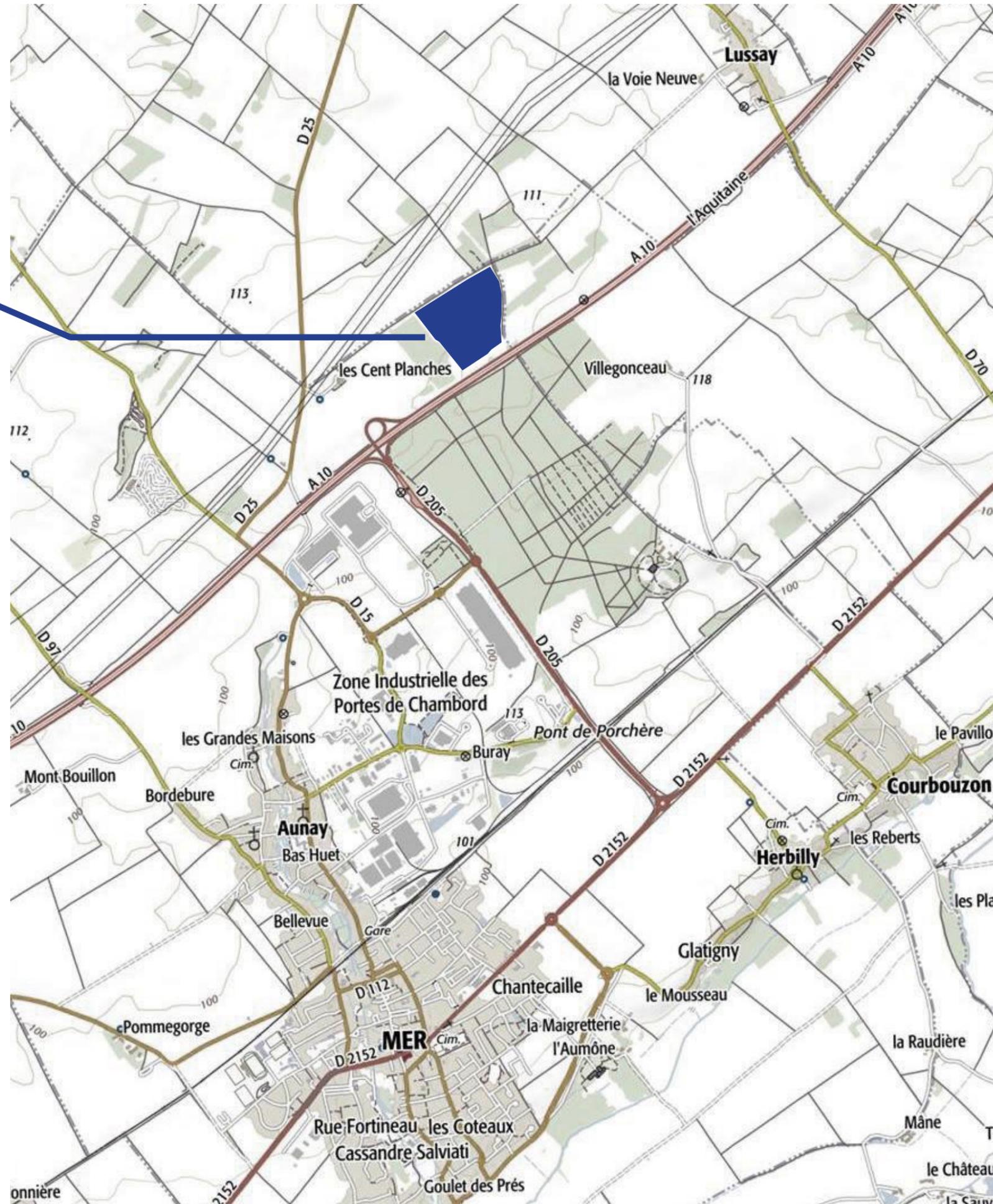
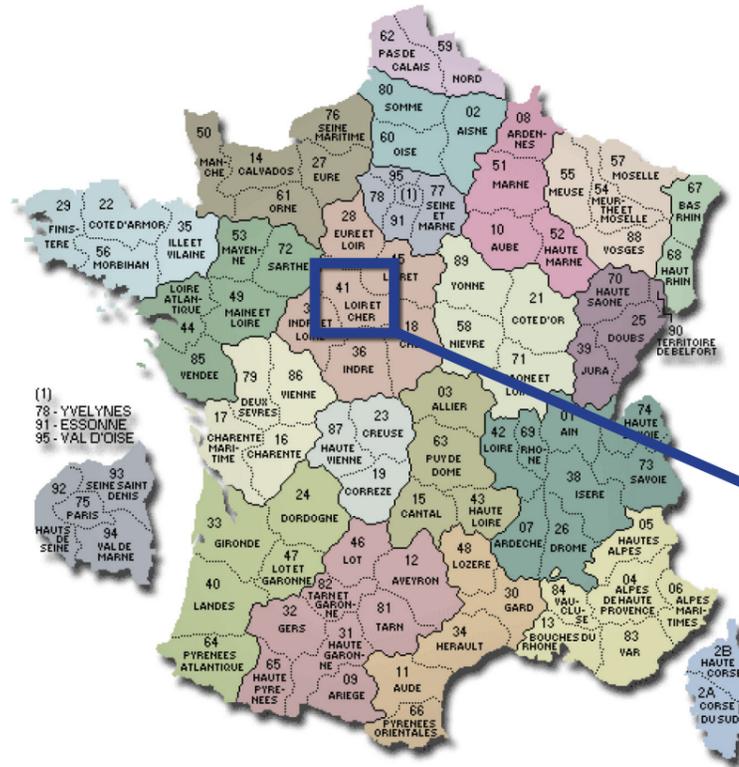
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC1

PAGE 14 / 46



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecte  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

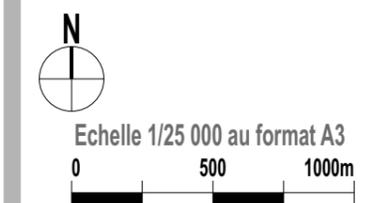
COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Parc photovoltaïque



CARTE DE SITUATION



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Limites parcellaires
- YA n°35 Sections et parcelles projet
- Limites communales
- Bâti



Echelle 1/5000 au format A3



VUE AERIEENNE

PC1

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

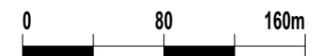
MAITRE D'OUVRAGE :  
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

-  Parcelle d'implantation du projet photovoltaïque
-  Zone d'implantation du projet photovoltaïque
-  Limites parcellaires
-  YA n°35 Sections et parcelles projet
-  Limites communales
-  Bâti
-  Zone INRAP

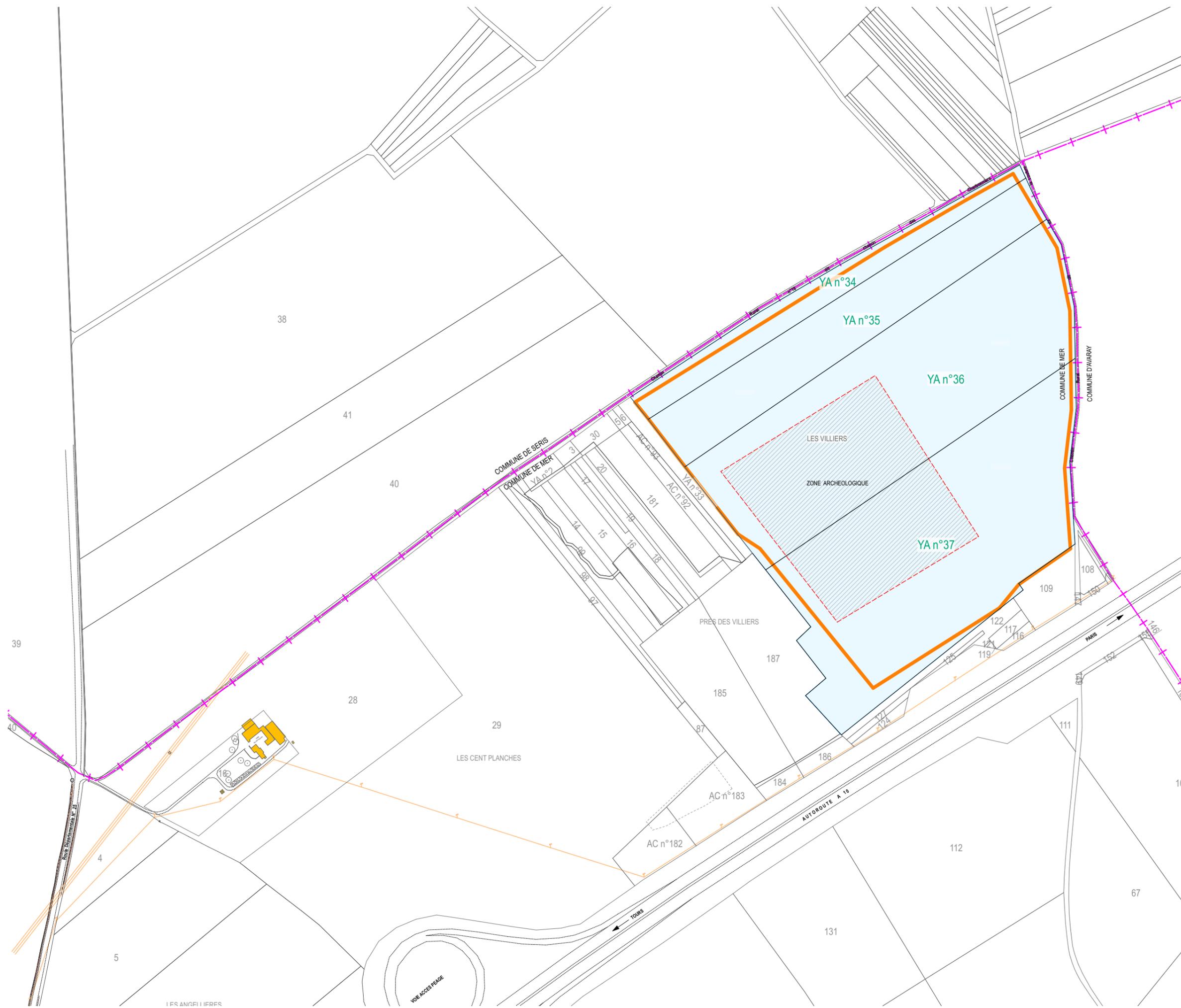


Echelle 1/4000 au format A3



**PLAN CADASTRAL**

**PC1**



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC2. PLAN DE MASSE AU 1/2500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC2

PAGE 18 / 46

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croat n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

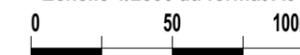
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

-  Table photovoltaïque
-  Local électrique (onduleurs + transformateur)
-  Poste de livraison
-  Bache incendie
-  Chemin d'exploitation (voirie lourde)
-  Piste légère
-  Clôture avec entrée
-  Haie végétale
-  Zone INRAP
-  Ligne EDF
-  Zone Boisée
-  Cône d'ombrage
-  Limites parcelaires
-  Limites communales



Echelle 1/2500 au format A3



**PLAN DE MASSE PHASE EXPLOITATION**

**PC2**



LES GENT PLANCHES

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC2. EMPRISES AU 1/1000ÈME ET 1/500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

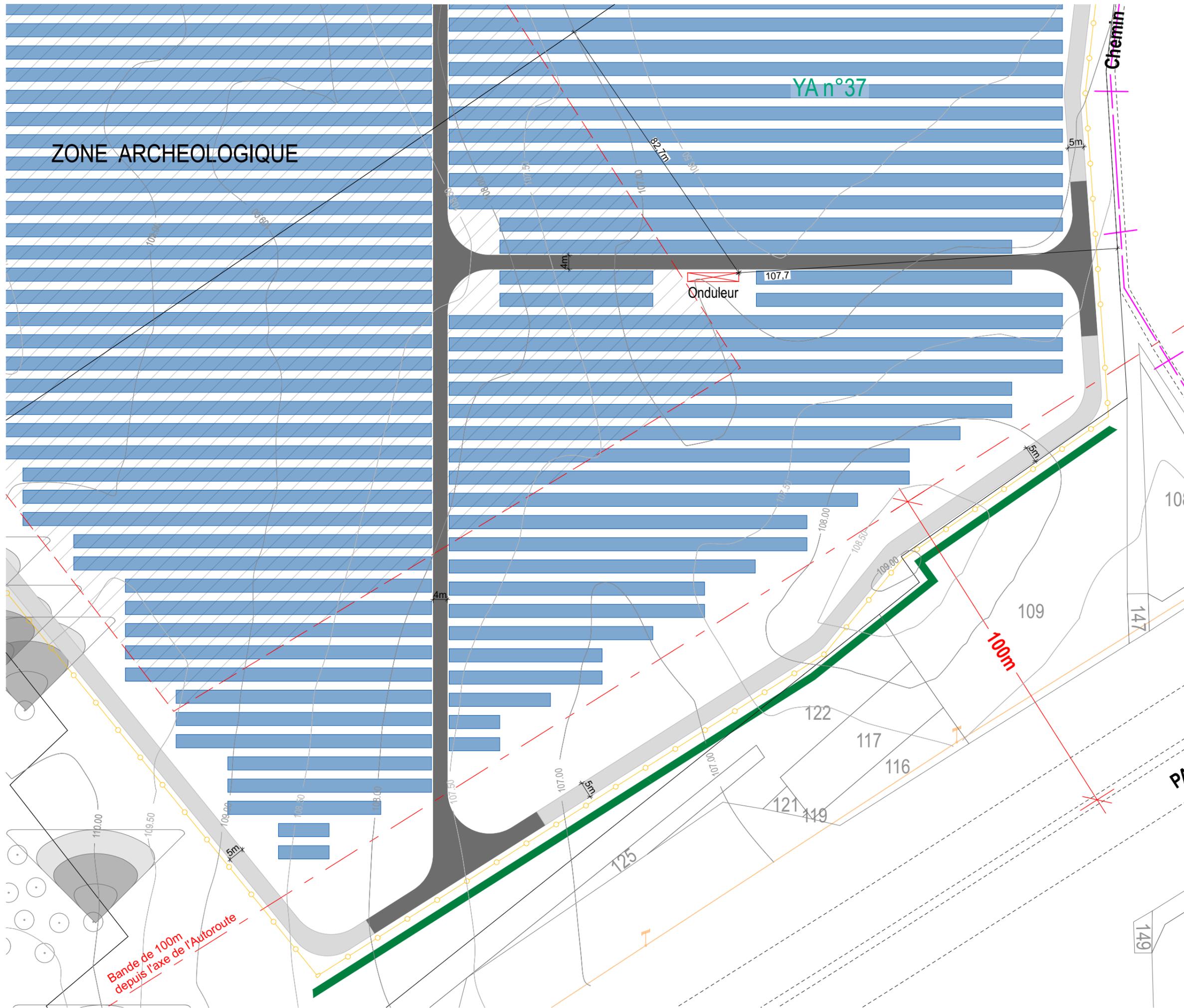
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC2

PAGE 20 / 46



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croatiff n° S18674

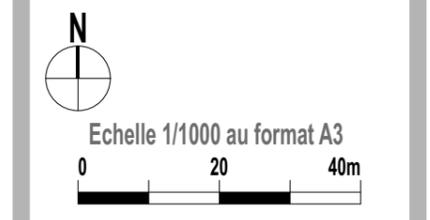
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



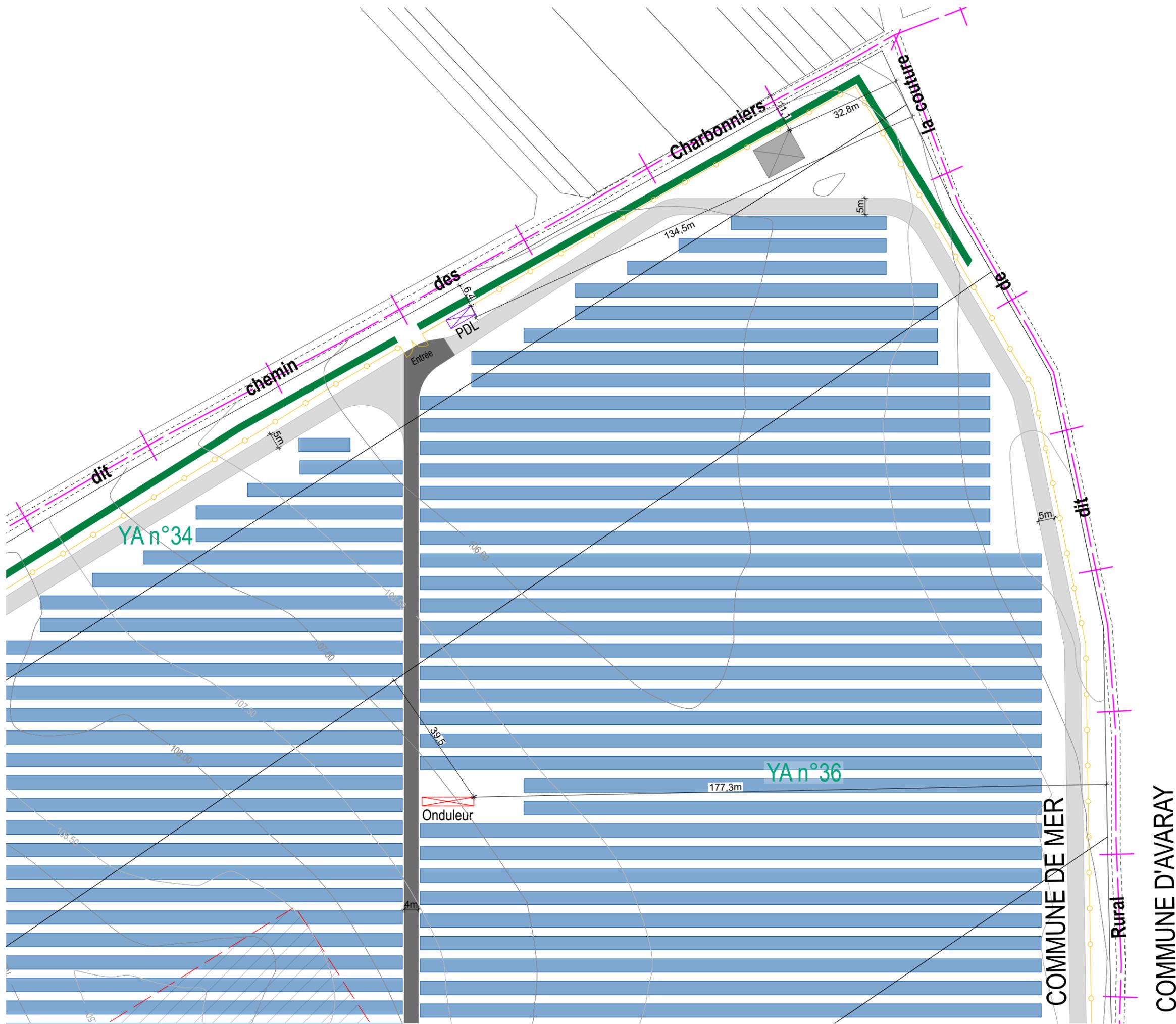
MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



**EMPRISE 1**



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

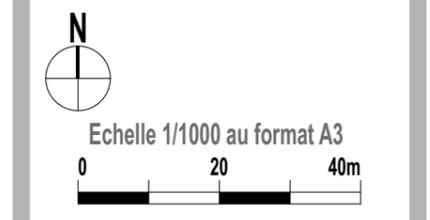
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

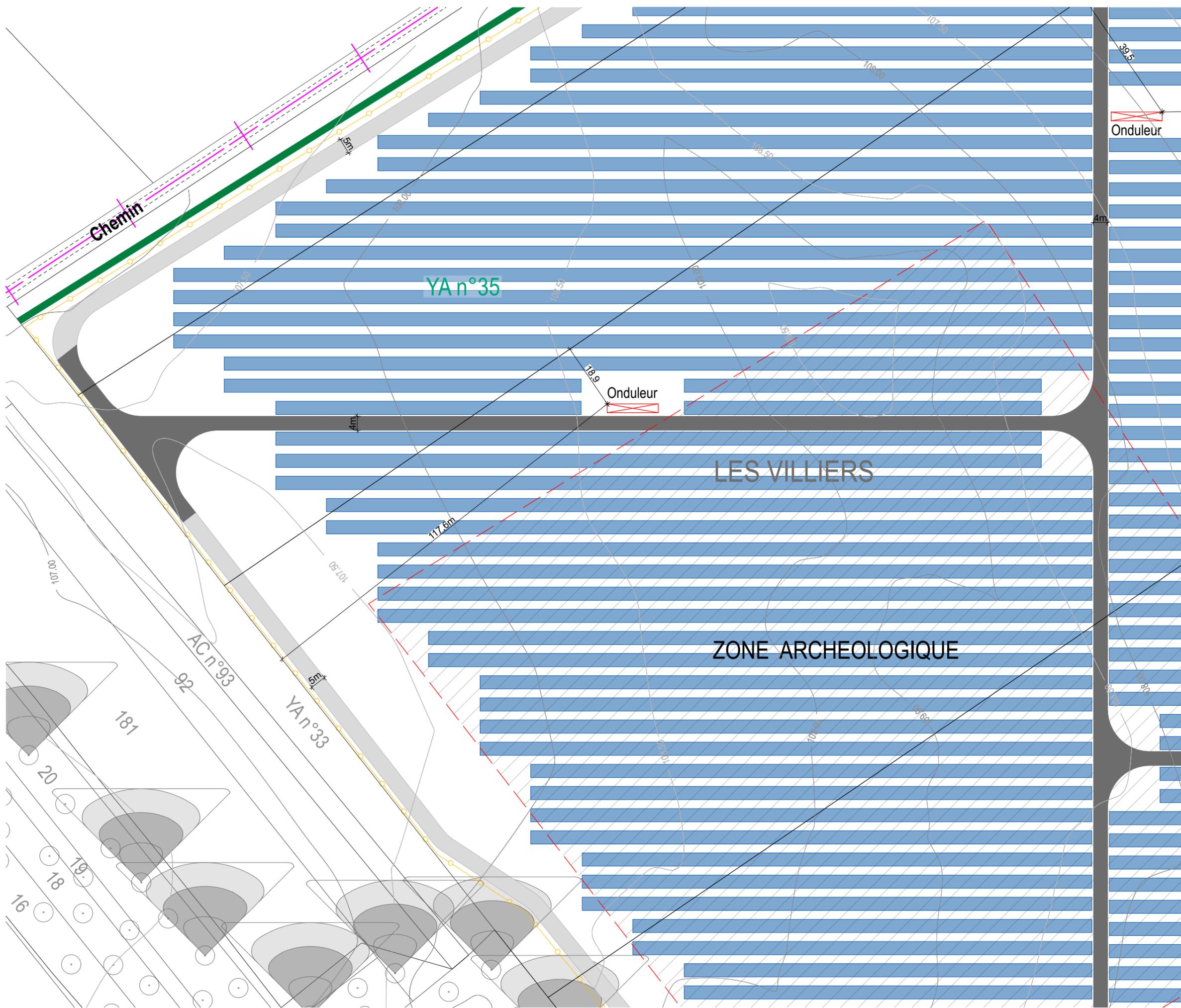
- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



**EMPRISE 2**

COMMUNE D'AVARAY

COMMUNE DE MER



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

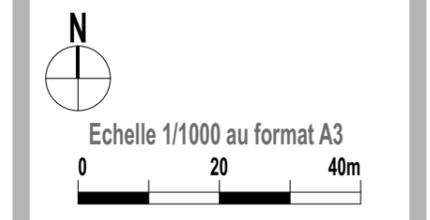
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



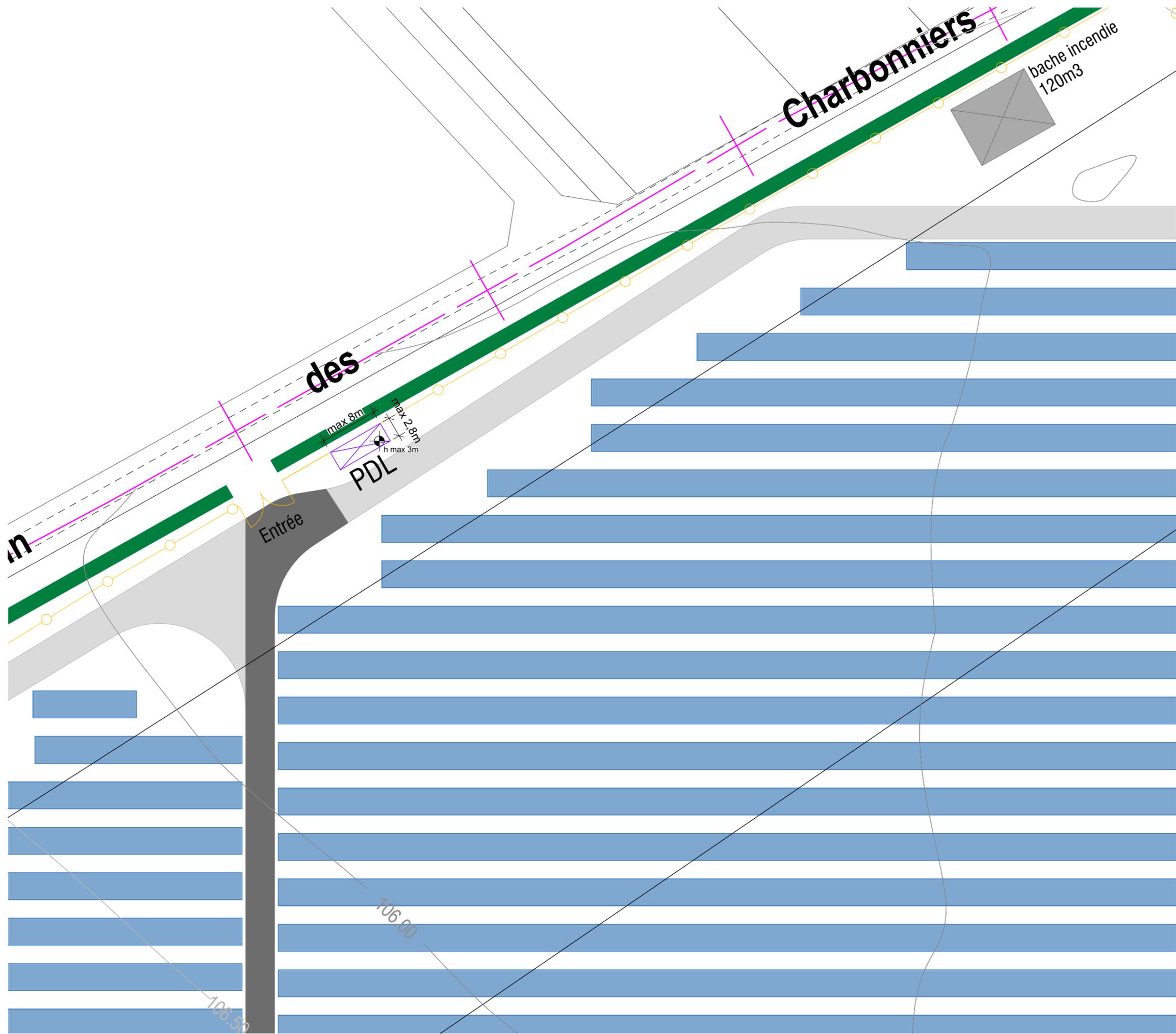
MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



**EMPRISE 3**



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



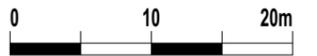
MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales

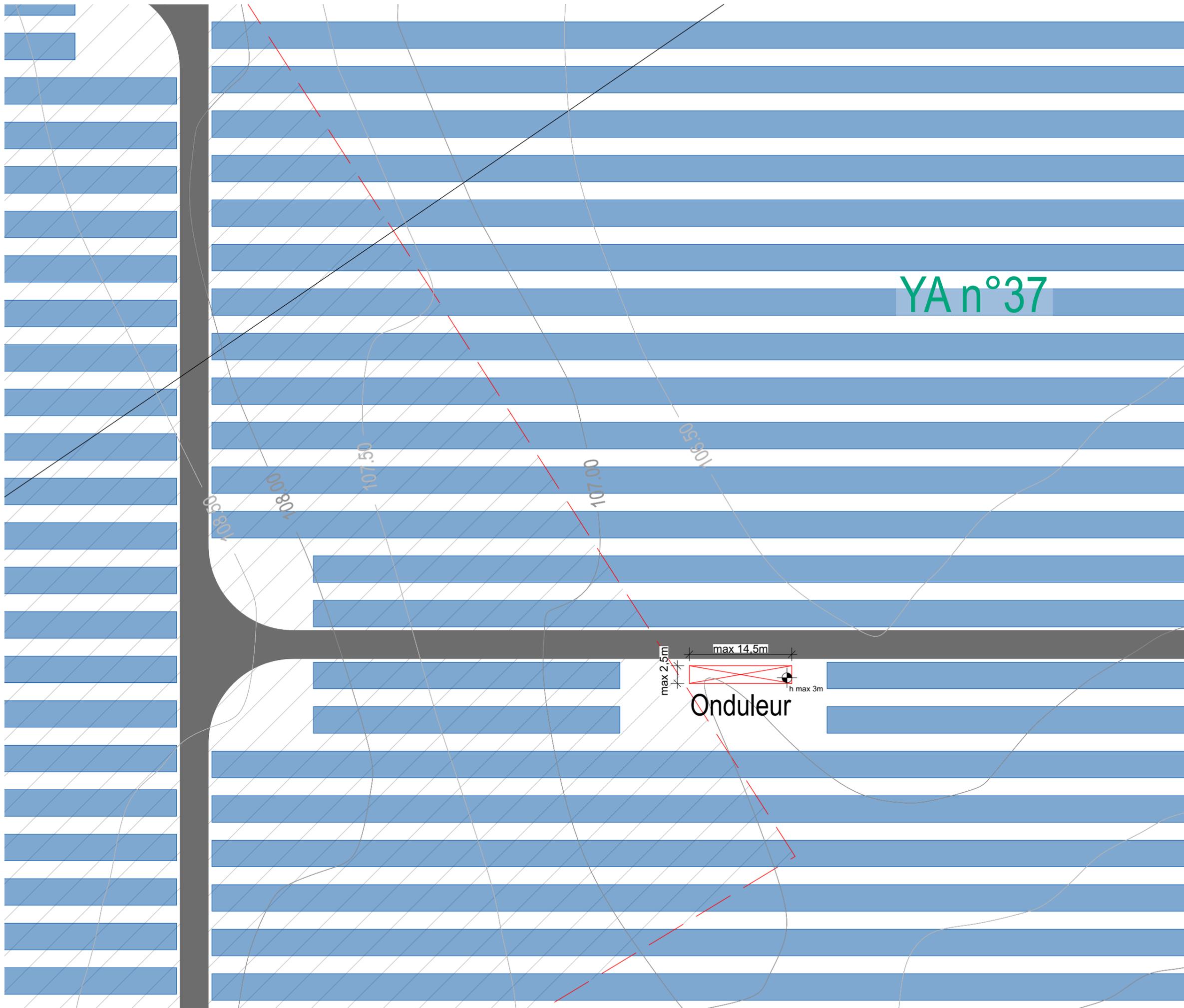


Echelle 1/500 au format A3



**EMPRISE 4**

**PC2**



YAn°37

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

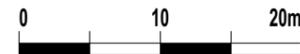
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



Echelle 1/500 au format A3



**EMPRISE 5**

**PC2**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC3. PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

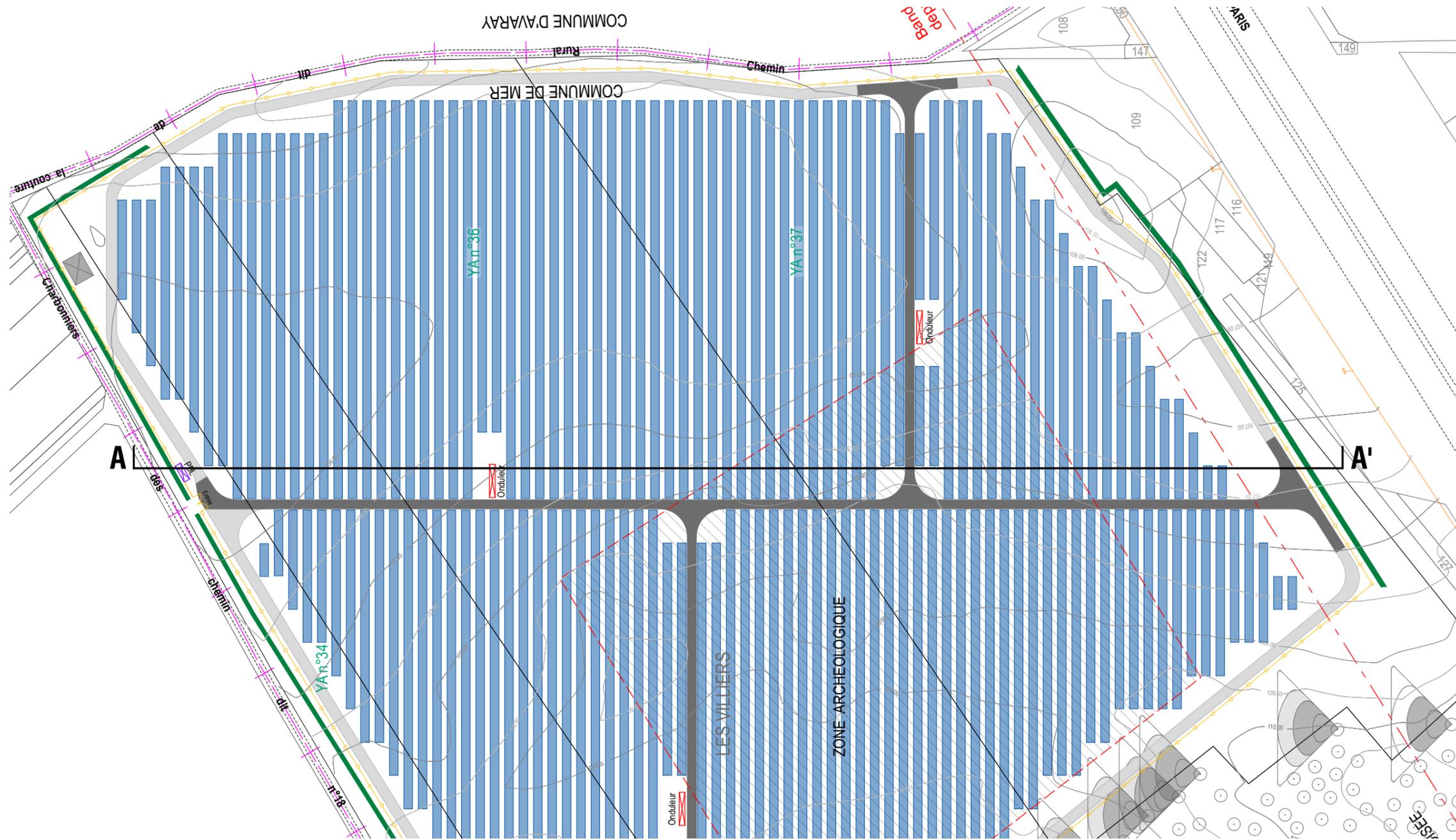
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC3

PAGE 26 / 46



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croatiff n° S18674

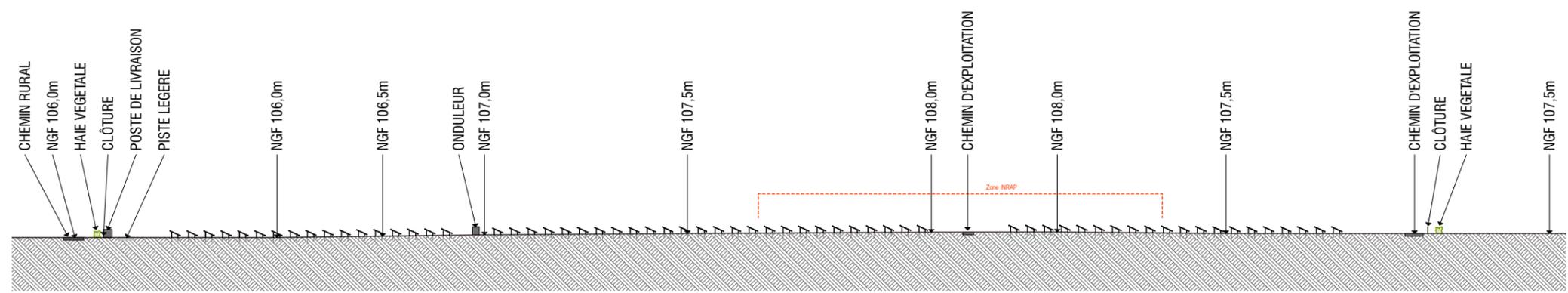
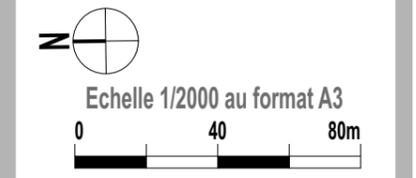
**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

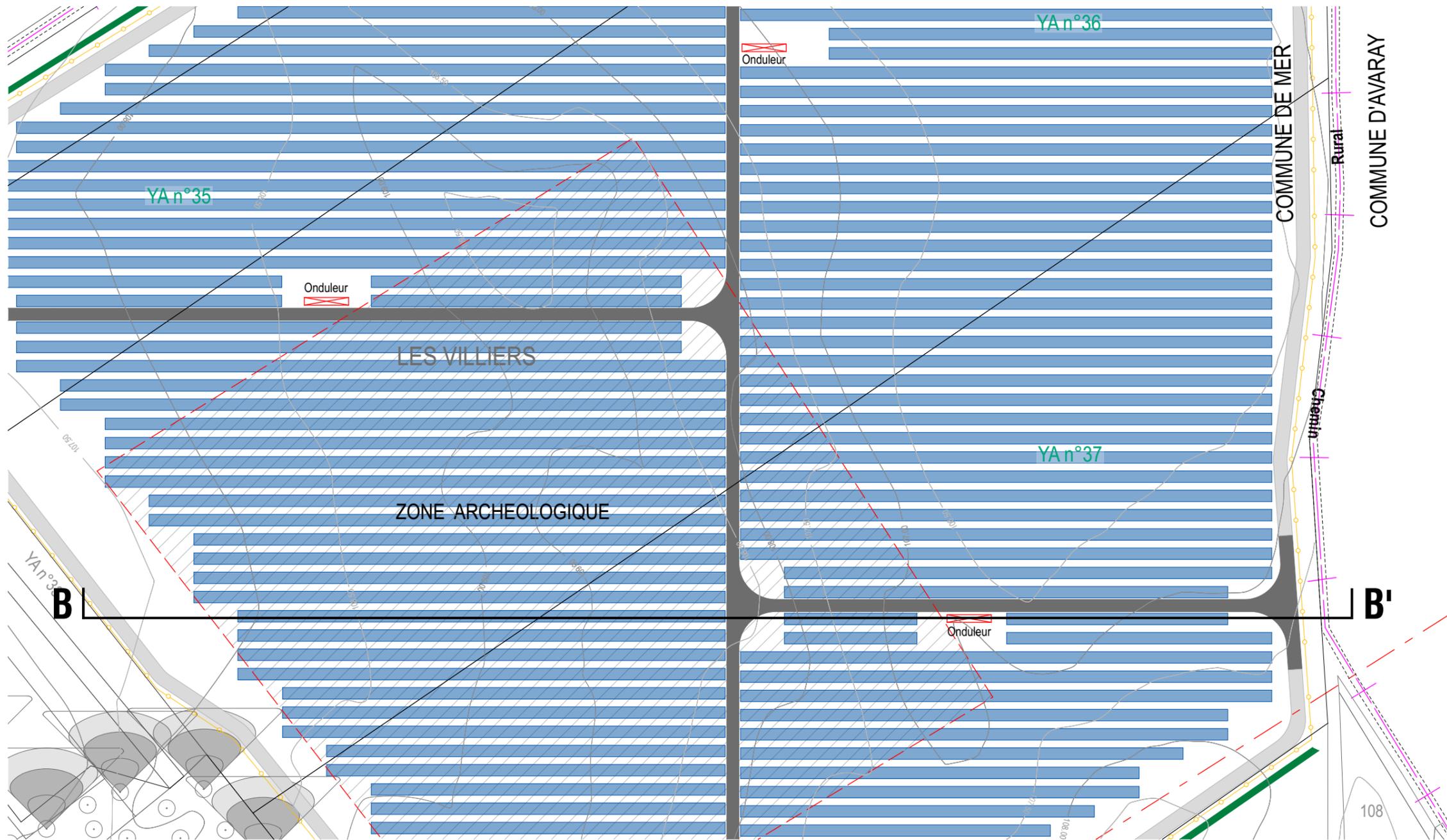
LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcelaires
- Limites communales

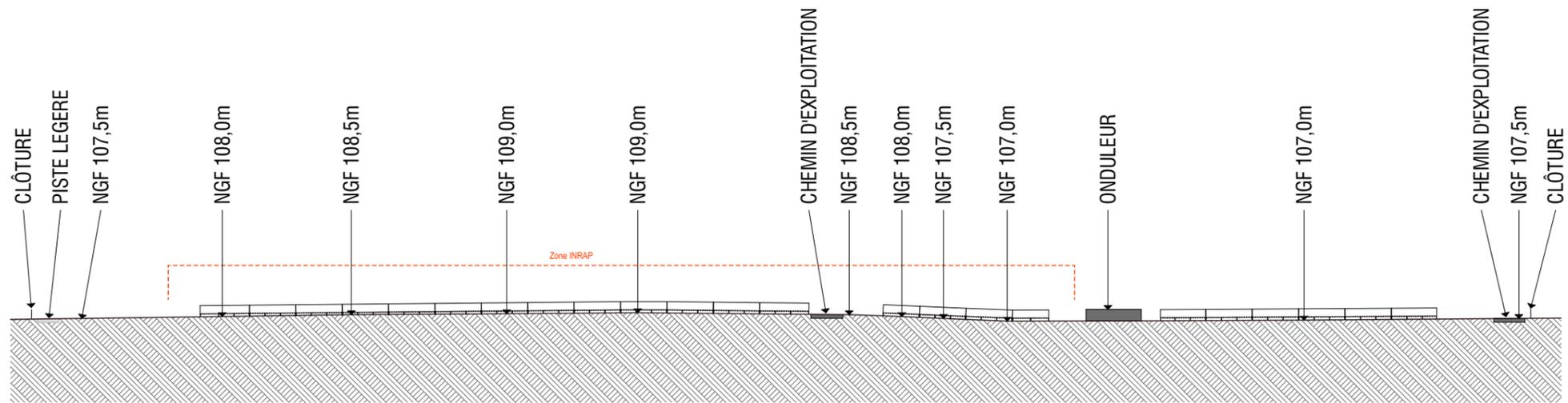


COUPE AA'

COUPE DU TERRAIN AA'



**B** |-----| **B'**



COUPE BB'

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croat n° S18674

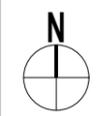
**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcelaires
- Limites communales



Echelle 1/1500 au format A3  
 0 30 60m

**COUPE DU TERRAIN BB'**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC4. NOTICE DESCRIPTIVE DU SITE ET PRÉSENTANT LE PROJET AVEC SES AMÉNAGEMENTS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC4

PAGE 29 / 46



## 1. Avant-propos

Dans le cadre du projet de création d'un parc photovoltaïque à Mer, une demande de permis de construire (PC 041 136 15 C0007) déposée le 27 mai 2015 a été autorisée le 17 février 2016 par arrêté préfectoral. Le présent document constitue une demande de permis modificatif.

## 2. Description du projet

Le présent projet de création d'une centrale photovoltaïque s'étend sur une surface d'environ 17 ha sur la commune de Mer dans le département du Loir-et-Cher (41).

Le site retenu pour l'implantation de la centrale solaire fait l'objet d'un classement en zone 1Aux (zone naturelle non équipée où l'urbanisation est envisagée à court et moyen termes) selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mer actuellement en vigueur.

Le terrain, relativement plat, ne demande aucun travail de terrassement.

Il est aujourd'hui constitué de plusieurs parcelles cultivées. Un espace boisé classé se situe au sud de l'emprise du projet et sera entièrement conservé. L'autoroute A10 reliant Orléans à Blois longe le sud de l'emprise du site. Parallèlement, un chemin d'exploitation agricole délimite la partie nord du parc le long de la frontière avec la commune de Sérès. A l'est, l'emprise du site s'arrête à la limite communale d'Avaray, et à l'ouest, à proximité de l'échangeur de la sortie n°16 de l'autoroute.

L'autoroute est en déblai sur la partie ouest du parc ce qui diminue la zone de co-visibilité entre le trafic automobile et le projet. Une ancienne ferme délabrée se trouve à environ 700 mètres des premiers panneaux, mais aucune maison habitée ne se trouve à proximité du site.

Le projet, d'une puissance de 15,36 MWc environ prévoit la mise en place de modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol, orientés d'est en ouest. La hauteur des supports métalliques tient compte d'un angle d'inclinaison préférentiel (20°) par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteignent une hauteur maximale de 3,00 m et une hauteur en pied de table d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale basse sous les panneaux (prairie naturelle).

L'implantation des modules photovoltaïques respecte une distance minimale de 100m depuis l'axe de l'autoroute conformément au PLU.

Le parc sera également constitué de plusieurs locaux électriques (de type Outdoor ou container). Une piste en grave non traitée de 4m minimum de large relie l'entrée du parc à chacun des locaux électriques.

Ces postes électriques de couleur gris sont posés sur des longrines bétons.

La production électrique issue de chacun des 3 locaux électriques du site sera ensuite centralisée au niveau d'un Poste De Livraison (PDL) pour être injecté dans le réseau public. Ce poste de livraison sera positionné aux abords immédiats du portail d'accès au site, au Nord-ouest du parc.

Sur les zones déterminées comme sensibles par le Service Régional de l'Archéologie, un mode de fixation à vis (type vis Krinner) ou à plot béton sera mis en place de façon à limiter au minimum les impacts sur les vestiges. Il en sera de même pour toutes les autres prescriptions DRAC, qui seront respectées quant à la mise en place des câbles et canalisations.

Le poste de livraison (PDL) sera surélevé sur un remblai de terre de façon à situer le sol d'assise au niveau du terrain naturel.

Ce bâtiment technique est en béton préfabriqué avec un bardage en bois comme préconisé par le bureau environnemental.

Le parc sera entièrement clôturé à l'aide d'un grillage de couleur verte, d'une hauteur de 2 mètres environ.

L'accès au site se fera depuis la RD 25 par le chemin d'exploitation au nord du site. Il sera rendu possible par un portail d'entrée en acier, de couleur verte. Cette entrée est située au Nord-ouest du parc.

Une bache à incendie d'une capacité de 120m<sup>3</sup> et conforme à la réglementation SDIS, se trouve à l'angle nord du site.

Le parc sera visible depuis la RD 25 au nord ainsi que sur une fenêtre d'environ 200 m sur l'autoroute A10. Pour limiter cet impact visuel, un important travail d'accompagnement paysager sera mis en place avec implantation au nord, le long de la clôture, d'une haie basse constituée d'arbustes caduques et persistants. Au sud, le long de l'autoroute, sera implantée une rangée d'arbustes, qui filtrera les visions vers le parc et assurera une continuité écologique.

## 3. Contenu de la modification

Le présent document constitue une demande de permis modificatif. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'emplacement du parc photovoltaïque est inchangé mais sa superficie est légèrement réduite (17 ha environ contre 17.21 ha environ) : la parcelle YA33 n'est plus concernée par le projet. Un recul par rapport à un projet d'entrepôt à l'Ouest du projet photovoltaïque est en effet nécessaire pour éviter des pertes d'ombrages.

- Les dimensions et le positionnement (dimensions des rangées, espaces entre les rangées, inclinaison) des tables de panneaux photovoltaïques sont modifiés afin d'optimiser la production du Parc. La hauteur maximale des supports (3.00 m) est inchangée. En raison des évolutions technologiques des modules photovoltaïques, la puissance totale du Parc est augmentée (maximum 15.36 MWc contre 12 MWc dans le permis de construire obtenu) pour une superficie légèrement réduite.

- Suite à l'optimisation du système électrique, le nombre de locaux techniques est réduit (passage de 4 à 3 locaux techniques) et leurs dimensions sont modifiées (maximum 14.5 m de longueur x 2.5 m de largeur x 3m de hauteur). Les locaux techniques seront de type outdoor (comme dans le permis de construire obtenu) ou container.

- La position du poste de livraison est légèrement modifiée, ses dimensions sont modifiées (maximum 8 m de longueur x 2.8 m de largeur x 3m de hauteur) mais son aspect du poste de livraison (habillage en bois) est inchangé.

## 4. Impact sur le foncier, les servitudes, environnement et autres contraintes

La parcelle YA 33 n'étant plus concernée par le projet, la superficie foncière du projet est légèrement réduite.

Les modifications sont sans incidence sur les impacts paysagers et environnementaux.

Les prescriptions du SDIS, de la DRAC et du TRAPIL seront respectées.

## PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**NOTICE DESCRIPTIVE  
DU SITE ET PROJET**

**PC4**

PAGE 30 / 46

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC5. PLANS DES FACADES ET DES TOITURES

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC5

PAGE 31 / 46

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER**  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**Fondations des structures:**

Les fondations seront de type pieux battus en dehors de la zone archéologique et de type pieux vissés ou longrines sur la zone archéologique.

Le type de fondation sera choisi en accord avec la DRAC.

**Type des structures:**

Les structures pourront être mono-pieux ou bipieux, selon études.

Echelle 1/50 au format A3



**VUE ET PROFIL DES  
 MODULES  
 PHOTOVOLTAÏQUES**



ILLUSTRATION EXEMPLE DE MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

SCHÉMA TYPES DE FONDATIONS DES STRUCTURES

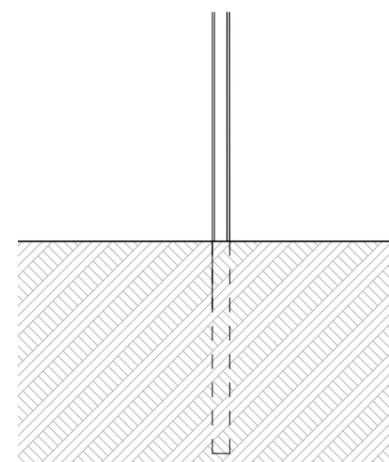


SCHÉMA 1 : PIEUX BATTUS

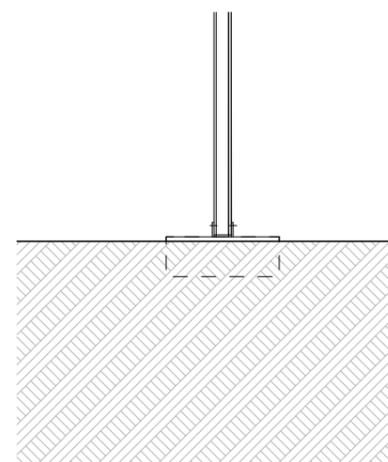


SCHÉMA 2 : LONGRINES

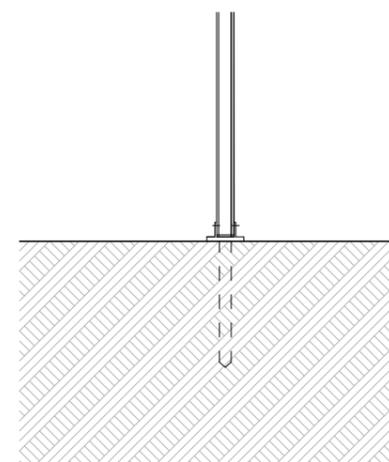
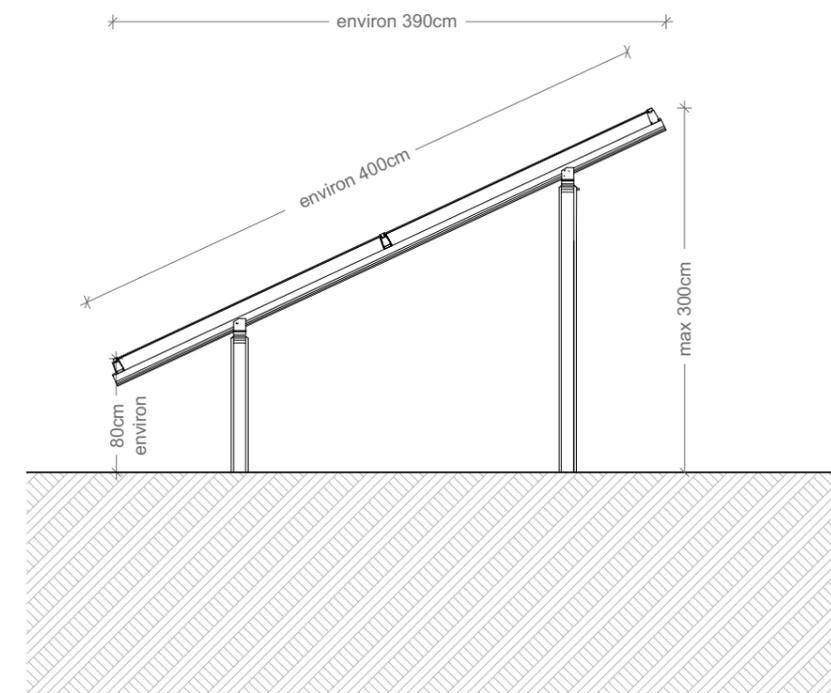
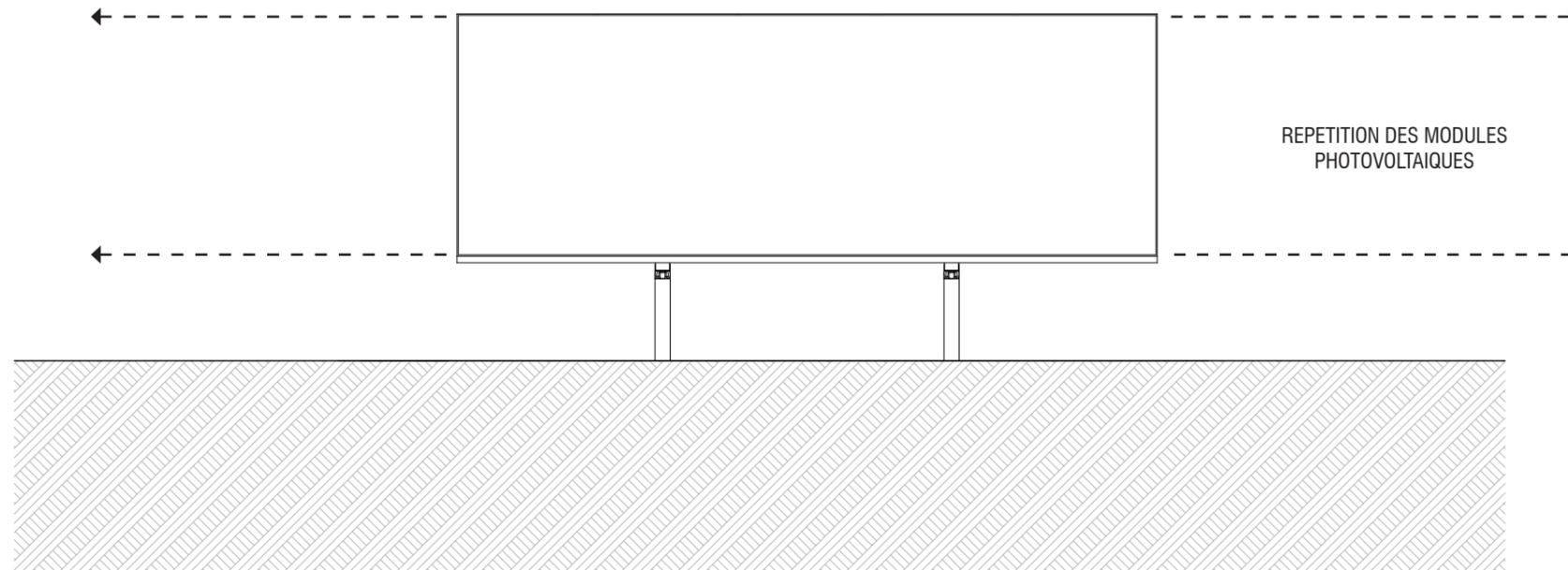


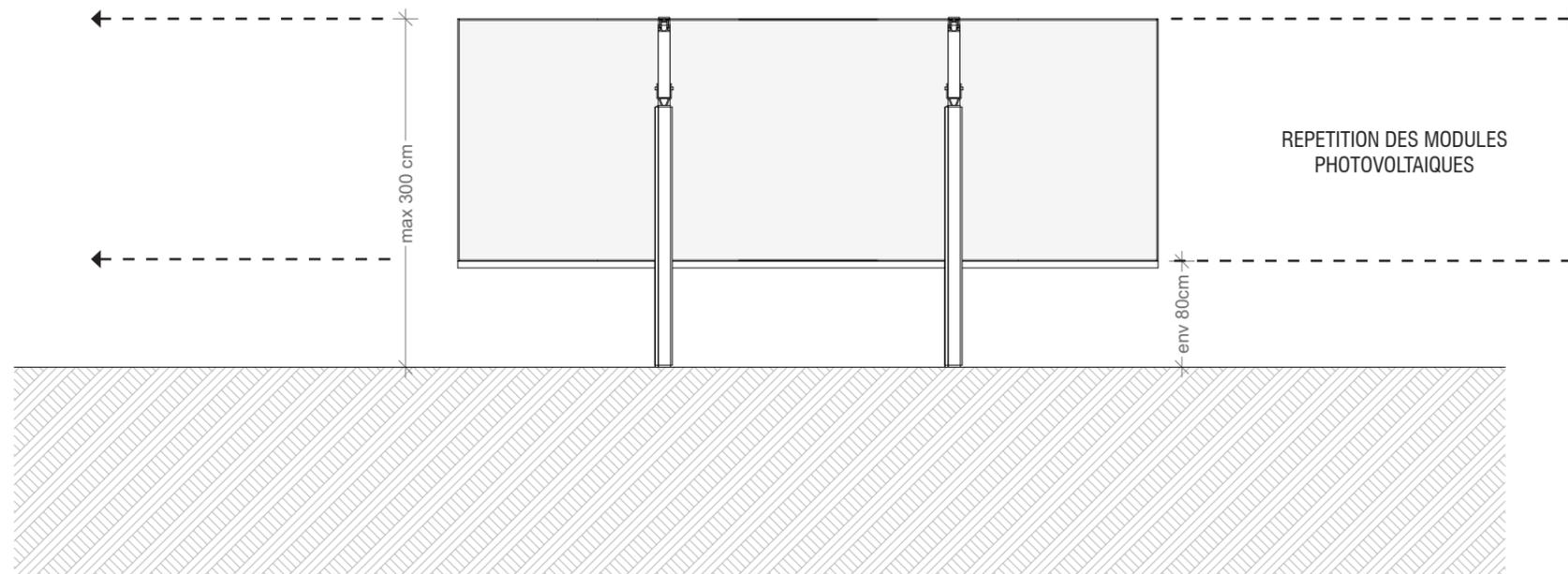
SCHÉMA 3 : PIEUX VISSÉS



PROFIL



FACE AVANT



FACE ARRIERE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Type des structures:

Les structures pourront être mono-pieux ou bipieux, selon études.

Echelle 1/50 au format A3

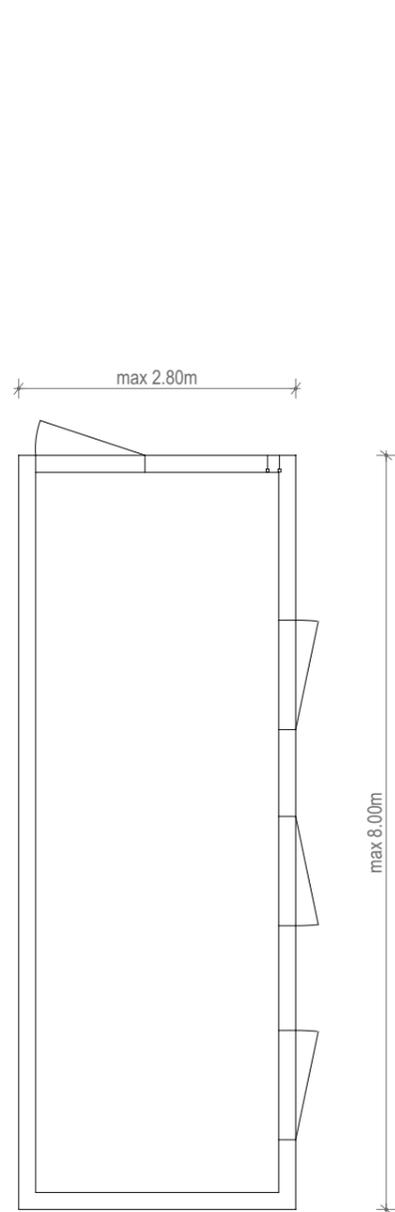


FACES DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES

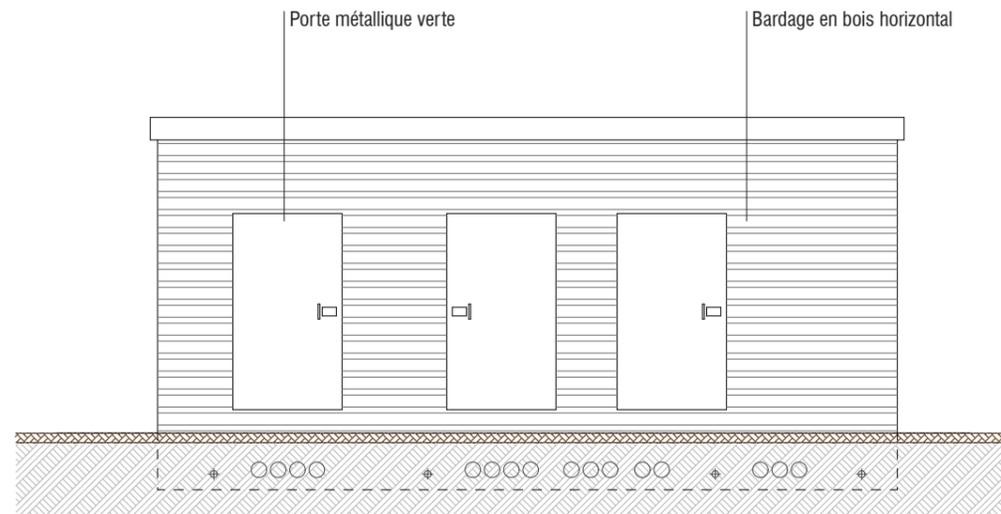
PC5



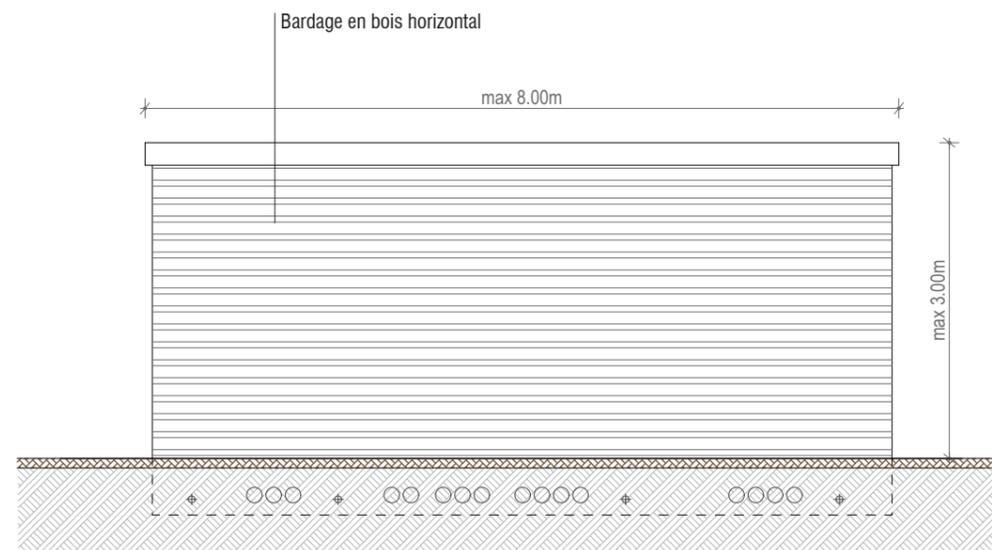
ILLUSTRATION DU POSTE DE LIVRAISON AVEC BARDAGE BOIS



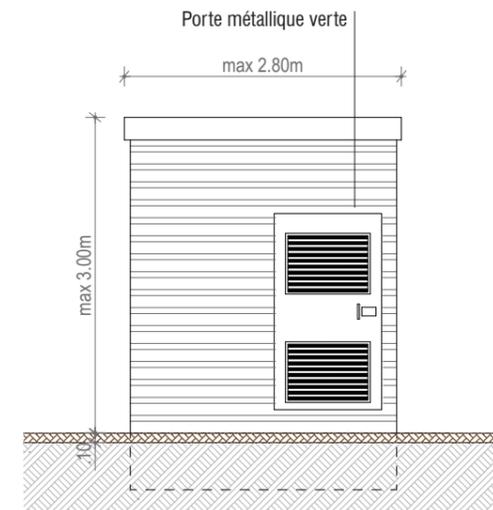
PLAN



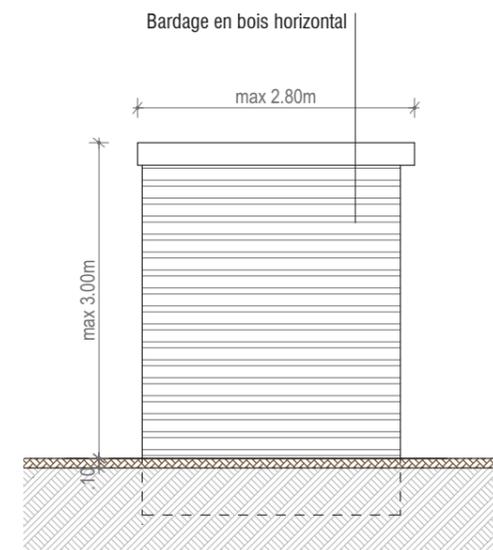
FACADE AVANT



FACADE ARRIERE



PIGNON DROITE



PIGNON GAUCHE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**Le fournisseur du poste n'est pas encore retenu, mais les dimensions maximales hors-tout sont celles présentées sur cette page.**

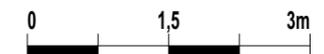
**Suivant le fournisseur, des adaptations mineurs peuvent apparaître pour les portes.**

Le poste de livraison aura les caractéristiques suivantes maximales:

- surface au sol : max 22,40 m<sup>2</sup>
- longueur : 8,00 m
- largeur : 2,80 m
- hauteur : 3,00 m

Le poste sera surélevé de 30 à 50 cm par rapport au TN

Echelle 1/75 au format A3



PLAN, FACE ET PROFIL POSTE DE LIVRAISON

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER**  
 COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**Le fournisseur du poste onduleur n'est pas encore retenu, mais les dimensions maximales hors-tout sont celles présentées sur cette page.**

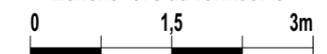
**Type outdoor ou container.**

**Suivant le fournisseur et type, des adaptations peuvent apparaître pour les portes.**

Le poste onduleur aura les caractéristiques suivantes maximales:  
 - surface au sol : max 36,25 m<sup>2</sup>  
 - longueur : 14,50 m  
 - largeur : 2,50 m  
 - hauteur : 3,00 m

Le poste sera surélevé de 30 à 50 cm par rapport au TN

Echelle 1/75 au format A3



**PLAN, FACE ET PROFIL DES ONDULEURS**

**PC5**

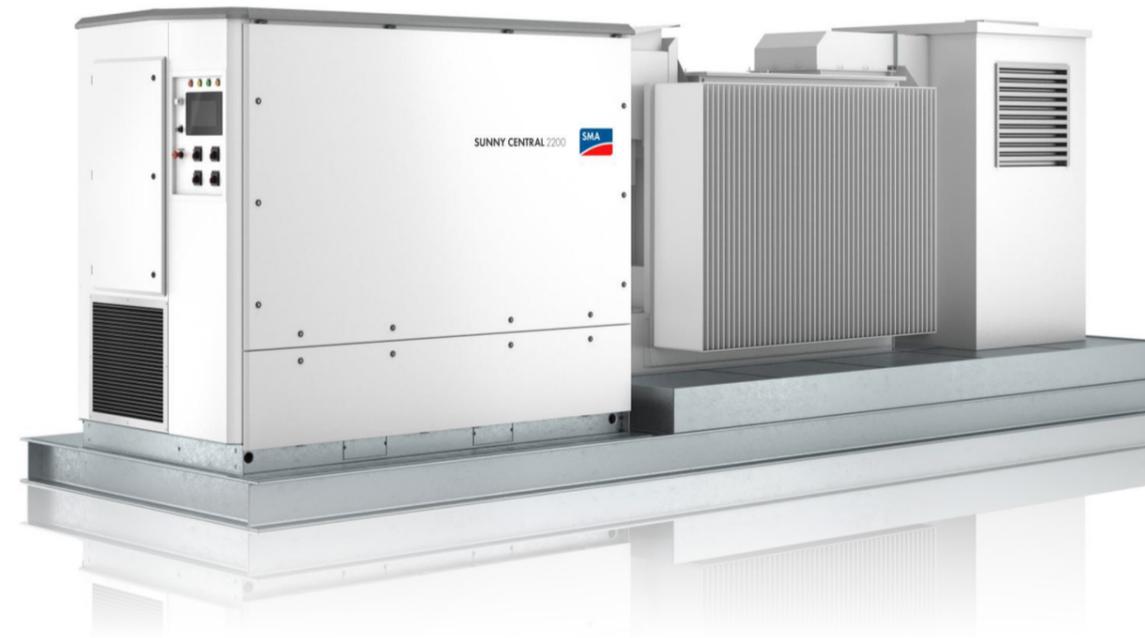
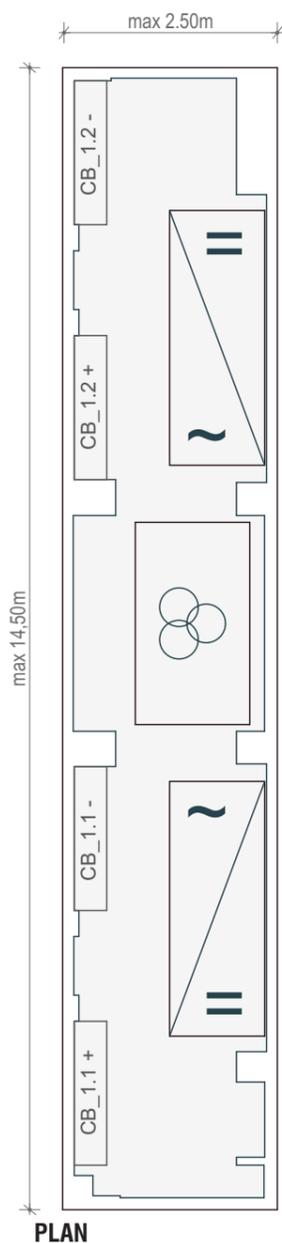
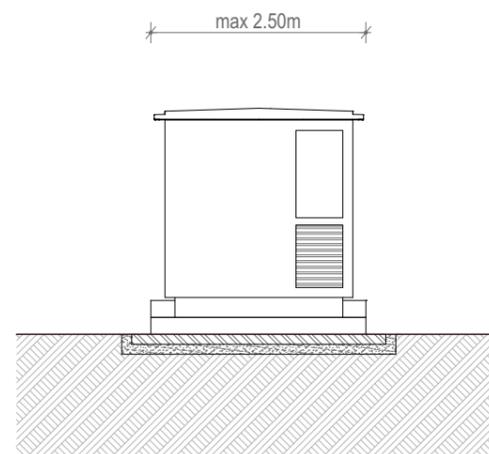


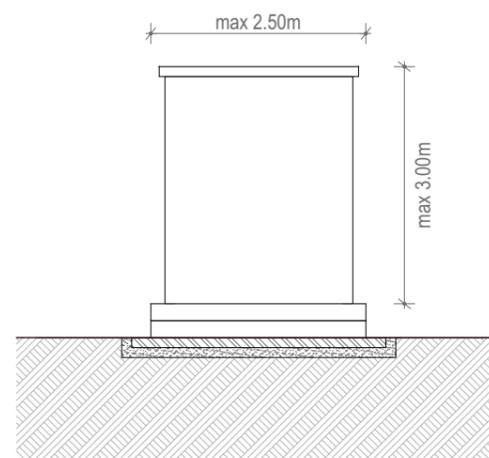
ILLUSTRATION DE L'ONDULEUR, TYPE DIT «OUTDOOR»



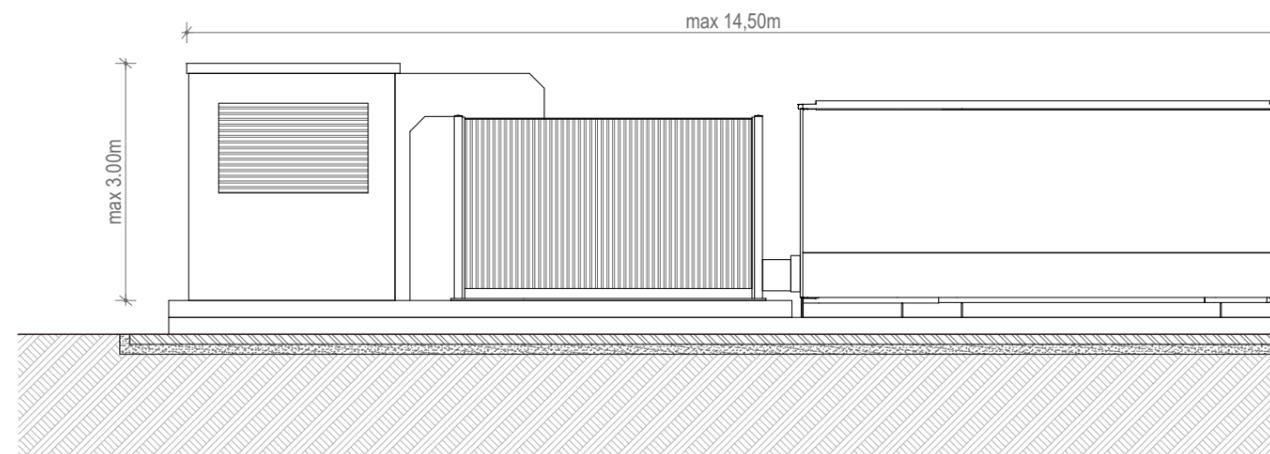
PLAN



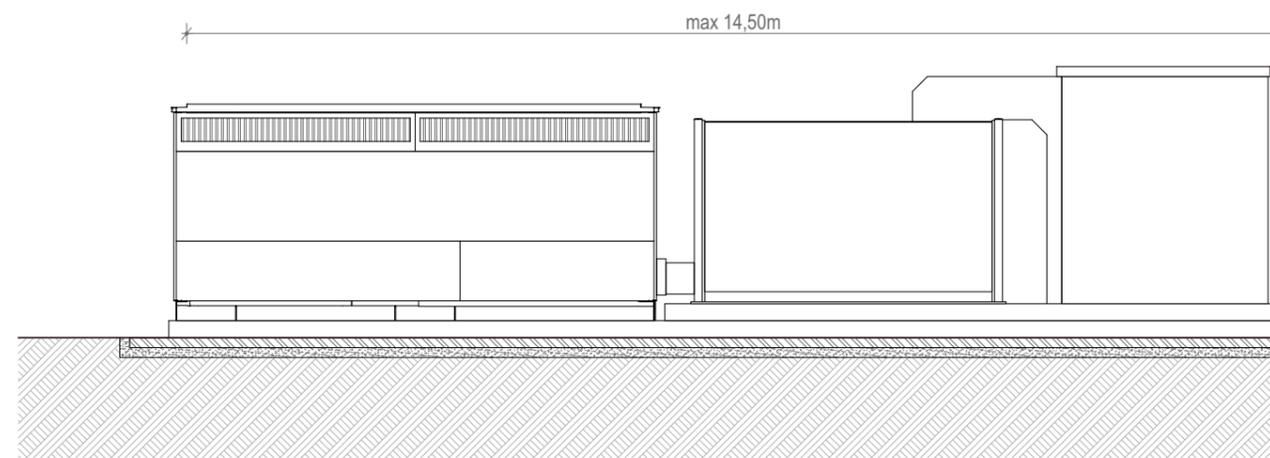
PIGNON GAUCHE



PIGNON DROITE



FACADE AVANT



FACADE ARRIERE

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC6. INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC6

PAGE 36 / 46



PHOTOMONTAGE 1 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :  
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 1 :  
 Vue depuis le nord-ouest du projet  
 vers le nord-est

PHOTOMONTAGE 1



PHOTOMONTAGE 1 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 1 - SITUATION EXISTANTE



PHOTOMONTAGE 2 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 2 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 2 - SITUATION EXISTANTE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
*Matthias Schwesigheim*  
 matthias schwesigheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 2 :  
 Vue depuis le coin Nord-est du site,  
 en direction du Sud-ouest

PHOTOMONTAGE 2

PC6



PHOTOMONTAGE 3 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 3 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 3 - SITUATION EXISTANTE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

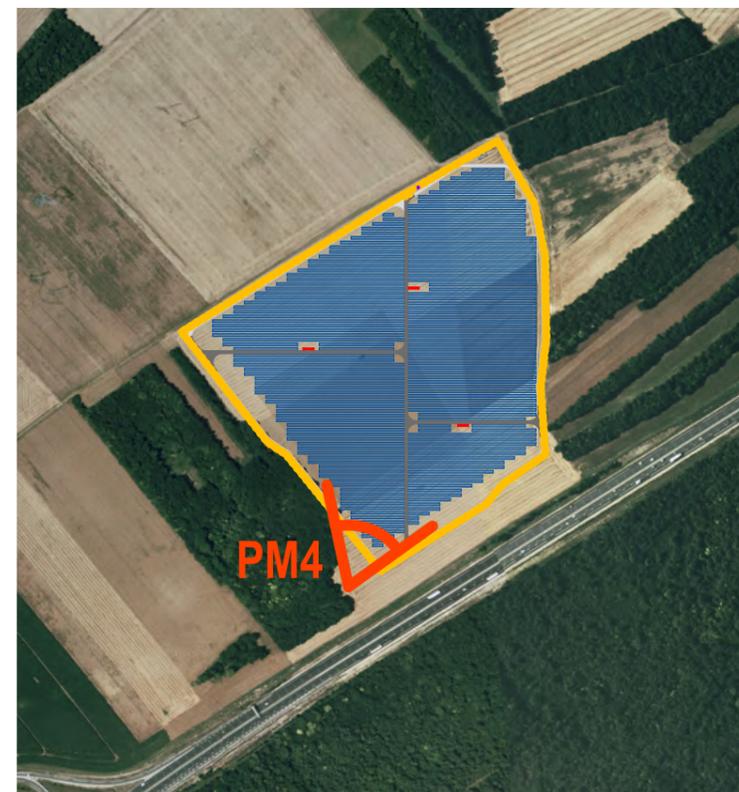
PHOTOMONTAGE 3 :  
 Vue proche depuis le nord-ouest du  
 projet vers le nord-est

PHOTOMONTAGE 3

PC6



PHOTOMONTAGE 4 - SITUATION EXISTANTE



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 4 - PHASE EXPLOITATION

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
*Matthias Schwesigheim*  
 matthias schwesigheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // crocif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 4 :  
 Vue depuis le sud-ouest, en direction  
 du Nord

PHOTOMONTAGE 4

PC6

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC7. ENVIRONNEMENT PROCHE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

  
**msa**  
mathias schwesheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

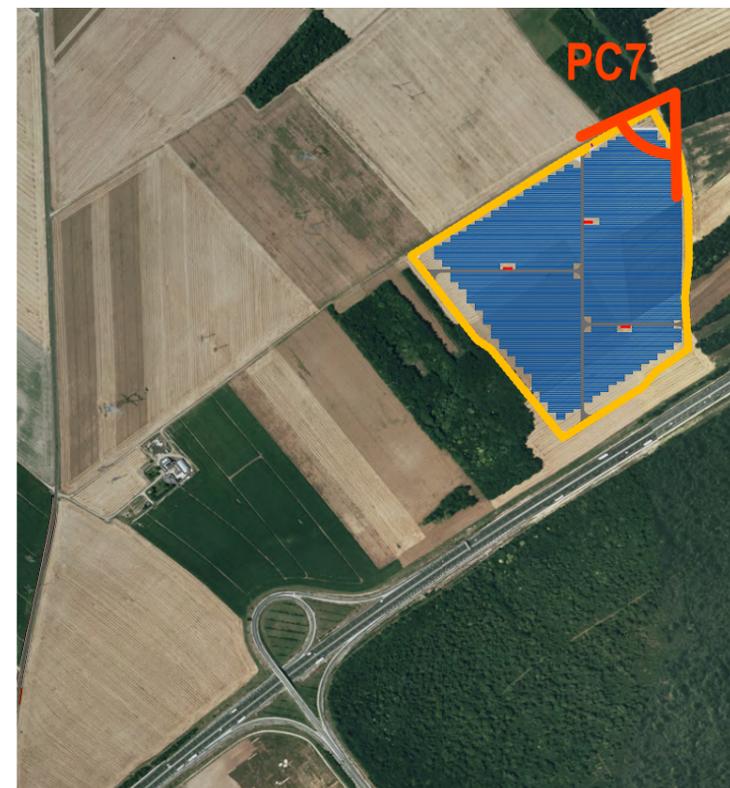
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**PC7**

PAGE 41 / 46



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



VUE RAPPROCHEE - Depuis le chemin rural n°8 dit Chemin des Charbonniers, au nord du parc, en direction du sud-ouest.

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**ENVIRONNEMENT  
 PROCHE**

**PC7**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC8. PAYSAGE LOINTAIN

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**PC8**

PAGE 43 / 46



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 81 rue Léon Frot 75011 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 DE MER

COMMUNE DE MER  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PAYSAGE LOINTAIN



VUE ELOIGNEE - Depuis la RD15, au nord-ouest du site, à 400m environ des premiers panneaux, en direction du sud-

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC11. ETUDE D'IMPACT

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

  
**msa**  
mathias schwesigheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**PC11**

PAGE 45 / 46

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

## PC11. ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MER

COMMUNE DE MER  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**NEOEN**

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer  
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac  
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE: